



# Auditeur Logement - Formation de base

Construction - Travaux

Continue

**Durée**

de 42h à 46h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Certificat

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Un logement sain et bien isolé, c'est important !

La réalisation d'un audit Logement, par un auditeur agréé, permet de connaître les points faibles d'un logement et d'identifier les travaux à réaliser prioritairement afin d'améliorer le confort et la santé des habitants et de diminuer les consommations d'énergie.

La Directive européenne 2018/844/UE du 30 mai 2018 prévoit que les Etats mettent en place un système d'évaluation de la performance énergétique des bâtiments vendus ou loués (voir certification PEB) et lient l'octroi de subsides à la réalisation d'un audit énergétique.

Précédemment, l'audit « PAE2 » se limitait aux critères énergétiques de l'habitation. A présent, l'audit Logement intègre également des critères de sécurité, santé et salubrité à l'analyse du logement par l'auditeur.

Cette formation continue vous donnera les bases nécessaires à la fonction d'Auditeur logement

Comprendre le relevé/la description de l'enveloppe et des systèmes dans l'Audit Logement.

Encoder ces informations dans le logiciel PACE.

---

Etablir un scénario de recommandations vers le label A.

Comprendre les résultats issus du logiciel PACE.

Expliquer le rapport d'audit au demandeur.

Encoder le rapport de suivi des travaux pour valider l'octroi des Primes Habitation liquidées par le SPW Energie et le SPW Logement.

---

## Programme

### Programme de formation (6 jours):

Introduction et présentation du régime des primes Habitation

Etapes d'un audit

Bilan énergétique annuel

Les données enveloppe et ventilation + exercices

Les données systèmes + exercices

La situation initiale modifiée

Les aspects non-énergétiques et recommandations liées

Les recommandations enveloppe et ventilation + exercices

Les recommandations systèmes + exercices

Les résultats dans le logiciel PACE

Le rapport d'audit

Le rapport de suivi des travaux

Les données spécifiques aux immeubles à appartement + exercices

Questions/Réponses + préparation de l'examen (exercice à défendre)

---

## Conditions d'accès

Vous devez avoir obtenu votre agrément auprès de la région wallonne avant de pouvoir vous inscrire en ligne. Votre numéro d'agrément peut être obtenu via l'envoi d'un formulaire complété (<https://energie.wallonie.be/fr/devenir-auditeur-logement-agree.html?IDC=9869>) qui se trouve sur le site web de la DGO4.

Aucune inscription ne sera acceptée sans l'obtention préalable de votre agrément.

La présence aux cours est obligatoire.

---

## Conditions d'accès spécifiques - Dinant

Pour accéder à cette formation vous devez remplir les deux conditions suivantes :

Etre détenteur d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur civil, d'ingénieur industriel, de bioingénieur ou d'un Master en sciences et gestion de l'environnement

Etre détenteur d'un agrément valable de certificateur PEB résidentiel existant

Remarques :

La candidature doit être validée par le SPW (<https://energie.wallonie.be/fr/devenir-auditeur-logement-agree.html?IDC=9869>)

Les auditeurs PAE2 agréés ont tous vu automatiquement leur agrément basculer vers un agrément d'Auditeur Logement



## Bouvignes

Rue Fétis, 61 5500 Dinant (Bouvignes)

082 21 35 80

### Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

[centre.dinant@ifapme.be](mailto:centre.dinant@ifapme.be)

### Conditions d' inscription

Par e-mail

Via Madame Bresmal: [natacha.bresmal@ifapme.be](mailto:natacha.bresmal@ifapme.be) 082 21 35 89